

La Voix

du Consommateur

CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

VIBRATION DU PONT SUR LA DIBAMBA

Inquiétudes persistantes des usagers



Selon le Ministère des travaux publics, trois anomalies amplifient les effets dynamiques du passage des camions, générant une onde de choc qui se propage le long du pont, avec un pic d'intensité au milieu de cet ouvrage situé sur l'axe stratégique reliant Douala à Yaoundé. Les autorités précisent toutefois que les fondations demeurent stables. Cependant, plusieurs leaders d'opinion réclament l'inspection du pont par une commission indépendante d'experts en génie civil, dont les conclusions seront rendues publiques.

Page 3

RAMADAN

Le calvaire de la vie chère chez les fidèles



Choc frontal entre faible pouvoir d'achat et cherté persistante des produits de première nécessité. Page 5

FOCACO AWARDS ACTE 10

KENG GODEFROY ET ERIKO SERONT LÀ !



La grande soirée des récompenses décernées aux marques et personnalités se tiendra le 13 mars à DOUALA. Pages 10&11

DOUALA

Page 2

Les ménages renouent avec les délestages

Programme de coupures d'électricité du 10 au 20 février 2026



En e o Cameroon informe sa clientèle de la ville de Douala que des travaux de maintenance entraîneront des interruptions temporaires de la fourniture d'électricité dans plusieurs quartiers, du mardi 10 au vendredi 20 février 2026.

Les coupures interviendront généralement entre 06h00 et 18h00, selon les zones concernées.

Les quartiers touchés incluent notamment Kodock, Base chinoise, Ndogpassi, Logbaba, Bobongo, Bekoko, Japoma, Bilingue, Dakar, Brazzaville, Nylon, Mboko et plusieurs axes lourds de la

ville.

Eneo précise que ces opérations visent à améliorer la qualité du service électrique et présente ses excuses pour les désagréments causés.

10 février : Kodock, Base chinoise

12 & 13 février : Ndogpassi, Nkonguih, Logbaba, Bobongo, Bekoko, New Town,

Oyack, Diboum

14 février : Japoma

17 & 18 février : Bilés, Nylon, Dakar, Madagascar, Brazzaville, Soboum, Tergal, Bekoko, Bilingue

19 février : CCC, Dakar, Brazzaville, Ndogsimbi

20 février : Mboko, Mboko Vallée, Marché, Axe lourd, Bekoko

GABON

plusieurs réseaux sociaux restreints

Selon l'ONG Netblocs spécialisée dans la surveillance d'Internet, à la décision du 17 février 2026 de la Haute Autorité de la Communication (HAC) Facebook, WhatsApp, TikTok, YouTube et Instagram ont été effectivement res-



treints ce mercredi au Gabon.

Pour les autorités gabonaises ces plateformes pourraient "engendrer des conflits sociaux, déstabiliser les institutions de la République et mettre gravement en péril l'unité nationale, les avancées et les acquis démocratiques".

VIBRATION DU PONT SUR LA DIBAMBA

Le MINTP rassure mais ne convainc pas tout le Monde !

Long de 370 mètres et mis en service en 1984, le Pont sur la Dibamba, sur l'axe stratégique reliant Douala à Yaoundé via la Nationale 3, fait l'objet d'une surveillance continue. Réhabilité en 2013 puis en 2017, l'ouvrage a récemment suscité des inquiétudes en raison de vibrations ressenties par les automobilistes, notamment les conducteurs de poids lourds.

Une mission d'expertise conduite par le Laboratoire national de génie civil et les services du ministère des Travaux publics a mis en évidence trois désordres majeurs : un dysfonctionnement des joints de chaussée dû à leur dégradation, la présence de fissures sur la culée Est et une détérioration localisée du revêtement du tablier.

Ces anomalies combinées amplifient les effets dynamiques du passage des camions, générant une

onde de choc qui se propage le long du pont, avec un pic d'intensité au milieu de l'ouvrage. Les autorités précisent toutefois que les fondations demeurent stables.

Cependant, plusieurs observateurs demandent aujourd'hui, avec toute la solennité que requiert cette situation :

- L'inspection immédiate du pont: par une commission indépendante d'experts en génie civil, dont les conclusions seront ren-

dues publiques.

- La mise en place de mesures conservatoires urgentes : limitation du tonnage, régulation du trafic, voire fermeture temporaire si nécessaire.

- Un plan de réhabilitation ou de reconstruction: avec un calendrier précis et des fonds alloués.

- Une communication transparente: avec la population sur l'état réel de l'ouvrage et les mesures prises.

Le Cameroun passe un accord secret avec les États-Unis pour accueillir les migrants africains

La révélation est faite par le très sérieux journal américain The New York Times.

Accord secret Washington-Yaoundé ? Des migrants protégés par la justice américaine expulsés vers le Cameroun dans la plus grande discrétion. L'administration du président Donald Trump a secrètement expulsé neuf personnes vers le Cameroun en janvier, alors que la plupart d'entre elles bénéficiaient de protections judiciaires américaines interdisant leur renvoi vers leurs pays d'origine. Aucun des neuf expulsés n'est camerounais, selon une enquête publiée samedi par The New York Times.

« Plusieurs des hommes et femmes concernés ignoraient leur destination jusqu'au moment où ils ont été menottés, entravés et embarqués à bord d'un vol du Département de la Sécurité intérieure (DHS), au départ d'Alexandria (Louisiane), le 14 janvier. Selon les documents gouvernementaux obtenus par The New York Times et les avocats des personnes expulsées : Cependant, les États-Unis n'ont annoncé publiquement aucun accord autorisant Yaoundé à accueillir des ressortissants d'autres pays », clame Shance Lion.

Huit des neuf personnes bénéficiaient de protections judiciaires américaines dites « Removal protections », accordées à ceux qui démontrent qu'ils risquent des persécutions, l'emprisonnement ou la mort s'ils sont renvoyés dans leur pays. Le DHS, le Département d'État américain et le MINREX, Ministère des Relations Extérieures du Cameroun n'ont pas répondu aux sollicitations de Reuters. Le Département d'État a indi-



qué ne pas commenter ses « communications diplomatiques avec d'autres gouvernements ».

« La majorité des migrants et leurs avocats affirment qu'ils sont détenus depuis leur arrivée dans un complexe appartenant à l'État à Yaoundé, la capitale camerounaise. Selon leurs témoignages : Les autorités locales leur auraient signifié qu'ils ne pourront quitter les lieux que s'ils acceptent de retourner volontairement dans leurs pays d'origine. Le Cameroun considère leur présence comme une simple étape de transit. Aucune procédure d'asile au Cameroun ne leur aurait été proposée. Joe Fru Awah Aka Joseph Awah Fru, avocat camerounais impliqué dans les négociations avec les autorités locales, indique que deux des neuf migrants ont finalement accepté de rentrer dans leurs pays. Les huit autres continuent de refuser, invoquant des risques graves pour leur vie. Les avocats précisent qu'aucun des expulsés n'a d'antécédents criminels violents », poursuit le

lanceur d'alerte.

Parmi les personnes détenues : Un homme de 37 ans originaire du Zimbabwe, installé aux États-Unis depuis 15 ans, affirme avoir fui après avoir été arrêté pour avoir refusé d'intégrer l'armée. Il compare l'opération à une « opération de contrebande » et dit avoir été « déposé comme un colis UPS » au Cameroun. Une femme ghanéenne de 32 ans explique avoir fui des menaces de mort liées à son orientation sexuelle. Une jeune femme ghanéenne de 20 ans, détenue plus d'un an aux États-Unis, affirme qu'un retour au Ghana équivaldrait à « signer son arrêt de mort ». Plusieurs évoquent un profond traumatisme et un sentiment d'abandon.

« Il demeure incertain si le Cameroun a reçu une compensation financière en échange de l'accueil de ces migrants. Selon une enquête du Sénat américain, le gouvernement des États-Unis aurait dépensé plus de 40 millions de dollars dans des accords de déportation vers

des pays tiers. Ces expulsions vers le Cameroun seraient les premières connues de ce type. Elles s'inscrivent dans une stratégie plus large de déportations vers des pays tiers, pratique visant à : Dissuader l'immigration vers les États-Unis. Contourner les difficultés diplomatiques avec certains pays d'origine. Accélérer les expulsions lorsque les documents de voyage sont difficiles à obtenir.

Des critiques estiment que cette méthode constitue un détournement des décisions des tribunaux américains. « Scott Shuchart, ancien responsable de l'ICE sous l'administration Biden, affirme que: Envoyer des personnes vers un pays tiers où elles sont contraintes de retourner ensuite vers le pays que nous ne pouvons légalement pas utiliser pour les expulser est tout simplement illégal. Dans d'autres cas similaires, des migrants envoyés vers des pays tiers ont finalement été renvoyés vers leurs pays d'origine, malgré les protections judiciaires dont ils bénéficiaient. Cette affaire soulève de nombreuses interrogations sur la nature réelle de la coopération entre Washington et Yaoundé : Existe-t-il un accord confidentiel entre les deux pays ? Le Cameroun joue-t-il un rôle de pays de transit dans une stratégie migratoire américaine plus large ? Les protections judiciaires américaines peuvent-elles être contournées par des accords diplomatiques discrets ? Pour l'heure, ni les autorités camerounaises ni américaines n'ont apporté de clarifications publiques. Une chose est certaine : cette opération place la relation Cameroun-États-Unis sous les projecteurs et soulève un débat sensible sur la légalité, la souveraineté et la protection des droits humains », conclut Shance Lion.

RAMADAN

Le calvaire de la vie chère chez les fidèles

Durant le Ramadan, période de spiritualité et de solidarité, la question du pouvoir d'achat revient avec une insistance particulière dans les foyers musulmans de ville de Douala. Entre stagnation des revenus et cherté persistante des produits de première nécessité, de nombreux ménages peinent à maintenir leur équilibre budgétaire face à une inflation qui ne semble pas faiblir.

Si les étals des marchés de la capitale économique sont visiblement bien fournis, l'accessibilité financière reste le principal obstacle pour les consommateurs. Mariama, mère de famille, témoigne de cette difficulté quotidienne en affirmant que « *les prix ont augmenté. C'est très difficile cette année* ». Elle précise par exemple que « *le paquet de Sucre en carreaux coûte 1 000 F CFA, le kilo de viande de boeuf 3 800 F CFA* », tandis que les prix du céréales et des fruits ne semblent pas avoir évolué favorablement.

Cette cherté touche même les produits maraîchers de base, certains revendeurs n'hésitant pas à proposer « *une seule carotte à 150 F CFA* ». Si d'autres ménages, comme Aïcha Njoya, relativisent en notant que seule l'oignon a subi une hausse considérable, le sentiment général à Douala reste qu'« *il est difficile de*



pouvoir joindre les deux bouts ».

Le paradoxe des dépenses du mois sacré

Contrairement à l'idée reçue d'un mois de sobriété et d'économies, le Ramadan entraîne traditionnellement une explosion des dépenses alimentaires pour assurer une rupture correcte du jeûne. Mme Fatima souligne cette réalité en affirmant qu'« *on dit souvent que le Ramadan est un mois d'économie, mais en réalité ce n'est pas le cas. On n'économise rien du tout* ». Elle ajoute qu'il est impossible de réduire les dépenses car les gens ne peuvent pas passer toute une journée à jeûner sans faire une rupture digne de ce nom.

Face à cette inflation,

les familles multiplient les stratégies de survie, notamment en variant les menus pour éviter le poisson dont le coût est jugé excessif ou en privilégiant les achats en petites quantités. Les ménages sont contraints de prioriser absolument la nourriture indispensable, notamment « *le sucre, le café, le lait, le riz, l'oignon...* », des produits qui pèsent lourdement dans le budget en période de forte consommation.

Un sentiment d'impuissance face à l'absence de contrôle

Le constat le plus amer pour les ménages reste l'écart entre les annonces officielles de baisse des prix et la réalité du terrain. Mariama déplore un manque de régulation

en précisant qu'« *il n'y a pas de contrôle* ». Elle cite l'exemple des rumeurs de baisse du prix du riz qui ne se sont pas traduites par un changement tangible pour le consommateur final.

Selon elle, le budget familial est parfois « *presque multiplié par deux* » durant cette période, rendant l'équilibre financier quasi impossible par rapport à l'année précédente. Malgré ce contexte de crise, l'effort des fidèles musulmans résidant à Douala se concentre sur la préservation de la dignité du repas de rupture et le maintien de l'esprit de solidarité, tout en répétant amèrement que « *la vie est extrêmement chère à Douala* ».

MISS CAMEROUN

Et si on nous disait la vraie vérité ?

« Famille, j'ai lu le communiqué du COMICA, j'ai vu les accusations, mais en tant qu'homme réfléchi, il y a des choses qui ne collent pas. Je pose mes questions sans fanatisme, juste avec logique :

❑ Le luxe ne se rejette pas par plaisir.

On nous parle d'une voiture de 20 millions, d'un appartement meublé, de partenariats "Njoh" (gratuits), de prestige... Quel être humain normal, surtout au pays ici, se lève un matin et abandonne tout ça "pour rien" ? Personne. Si elle a laissé les clés de la voiture et l'appartement, c'est que le prix à payer pour rester là-bas est devenu plus lourd que le luxe qu'on nous montre.

❑ Le silence sur les raisons réelles.

Pourquoi une Miss préfére-



rait-elle perdre sa couronne et risquer une amende de 13 millions plutôt que de continuer son mandat ? Qu'est-ce qui s'est réellement passé derrière les rideaux pour qu'elle interdise même l'utilisation de son image ?

❑ Le problème de salaire.

Le COMICA dit qu'elle n'est pas venue chercher son argent. Mais qui refuse son salaire en temps de crise ? Il y a une cassure de confiance que le communiqué ne nous explique pas.

Mon avis : Un communiqué peut tout dire, mais le cœur d'une personne qui abandonne le prestige parle plus fort. On veut la vérité, pas seulement des accusations de "voiture insalubre".

Et vous, est-ce que vous croyez qu'on peut laisser tout ce luxe par simple "caprice" ? Quelque chose se cache derrière cette affaire... On attend vos avis.

Miss Cameroun 2025, Josiane Golonga sera destituée si elle ne se présente pas dans les 5 jours suivants

Tandis que la communauté Massas réclame des explications au COMICA au sujet de leur fille, qui subirait depuis quelques jours un harcèlement médiatique, le COMICA apporte sa version des faits.

Le COMICA accuse Josiane de :

- Avoir abandonné ses fonctions ;
- Avoir refusé à plusieurs reprises de se présenter aux événements organisés par les principaux partenaires du Comité, notamment Canal 2 ;
- Avoir exigé la restitution d'un véhicule dont elle serait la seule détentrice des clés, et de l'avoir laissé dans un état jugé insalubre.

De son côté, Josiane affirme



me que le COMICA ne lui aurait pas versé son salaire des mois de décembre à janvier, bien qu'elle ne se soit pas présentée pour le

percevoir à son lieu habituel de retrait.

Le COMICA précise n'avoir aucun lien, de près ou de loin, avec la vie privée de

Josiane.

Par ailleurs, Josiane aurait formellement interdit au COMICA d'utiliser son image à quelque fin que ce soit. Elle aurait également tenu des propos jugés irrespectueux à l'égard de la présidente du Comité et bloqué certains autres membres.

Enfin, le COMICA accorde un délai de cinq (5) jours à Josiane pour se présenter et fournir des justifications solides concernant les accusations portées contre elle. À défaut, elle s'exposerait à une destitution et devrait rembourser la somme de 13 millions investie, notamment pour les dons au Nord et sa participation à une compétition internationale.



L'AN DEUX MIL VINGT SIX
ET LE

COPIE

A la requête du Comité d'Organisation de Miss Cameroun (COMICA) pris en la personne de son représentant légal demeurant à Yaoundé et ayant pour Conseil Me Pierre-Alexis BAYEBEC, Avocat au Barreau du Cameroun, B.P : 13387 Yaoundé Tél : 677 70 93 86/699 87 31 07 en l'Etude duquel election de domicile est faite aux fins de la présente et ses suites ;

Me Sylvain B. Fumengue Fum

J'ai, Huissier de justice près la Cour d'Appel du Centre et les Tribunaux de Yaoundé, y demeurant, domicilié et soussigné :

Huissier de Justice
Commissaire Priseur

SIGNIFIE, REMIS ET LAISSE A :

Madame HARANGADA GOLONGA Josiane (Miss Cameroun 2025) en son domicile ou ses bureaux à Yaoundé où étant et parlant à :

Sa sœur la nommée Ekoua Amro de la quelle sort en son domicile tant l'adite lettre que les présentes pour transmission et ne use

1°) L'original d'une correspondance en date du 13 Février 2026 ayant pour objet «**Ultime demande d'explications contenant mise en demeure de se conformer aux clauses contractuelles sous peine de sanction**» et dont la teneur suit :

Madame,

D'ordre et pour le compte de mon client le Comité d'Organisation de Miss Cameroun (COMICA) pris en la personne de son représentant légal, il me plaît de vous adresser cette ultime demande d'explications dans le cadre de votre relation contractuelle avec le COMICA et dans la même veine, de vous inviter à vous conformer au contrat vous liant.

En effet, vous avez encore certainement en mémoire la prestigieuse soirée au cours de laquelle vous avez été, après un vote tenu dans les règles de l'art, désignée **Miss Cameroun 2025** ayant pour rôle principal la promotion de la culture et de la beauté de la jeune fille Camerounaise.

A cet effet, vous vous êtes librement et irrévocable engagée envers mon client en signant le 11 Juillet 2025, un code de conduite devant fixer et régir le cadre de votre partenariat pendant une durée de 03 (Trois) années.

Cependant et alors que les dispositions du susdit code de conduite semblaient on ne peut plus claires, il ne vous a pas fallu longtemps pour vous inscrire en marge dudit code à travers une attitude hautement blâmable et regrettable.

Concrètement, dès les prémices de votre relation contractuelle avec mon client, vous vous êtes distinguée par un retard considérable lors d'un rendez-vous à l'Ambassade de Turquie au Cameroun, toute chose qui a valu à mon client une perte considérable de crédibilité auprès de cette importante institution internationale.

Par ailleurs, vous avez fait le choix curieux d'adopter envers la Présidente/fondatrice du COMICA une attitude hautement irrespectueuse et méprisante, cachant mal une volonté manifeste de s'écarter des règles de votre partenariat qui se trouvait dès lors entaché de plusieurs fautes répréhensibles sur le plan contractuel.

Plus grave encore, en date du 27 Décembre 2025, vous avez marqué un refus catégorique à une invitation tendant à assister à un événement organisé par Canal 2 International, partenaire de mon client, ce alors même que de par votre engagement contractuel envers le COMICA, vous êtes tenue de vous rendre disponible pour lui comme le prévoit l'article 9 du code de conduite évoqué plus haut.

Tout récemment, vous avez cru devoir notifier à mon client votre volonté d'engager à titre personnel un manager devant assurer la gestion, la coordination et le suivi de vos activités professionnelles, le tout en violation flagrante et criarde du contrat vous liant à mon client puisqu'en l'état, la seule relation professionnelle que vous avez, c'est avec ce dernier.

Il n'est pas superfétatoire de vous rappeler que conformément au susdit contrat, mon client détient l'exclusivité de la gestion, de la coordination et du suivi de vos activités professionnelles et donc, ne saurait être mis en concurrence avec un quidam n'ayant pas été mandaté par le COMICA, vous le savez et votre pseudo manager aussi le sait.

Aussi, fort de ces mille et un manquements disciplinaires, il ne vous aura pas échappé que mon client vous a adressé une série de sanctions allant de l'avertissement au blâme, en passant par une demande d'explications à laquelle vous avez, hors délai, répondu par des dénégations impertinentes.

Il n'est pas superfétatoire de vous rappeler que conformément au susdit contrat, mon client détient l'exclusivité de la gestion, de la coordination et du suivi de vos activités professionnelles et donc, ne saurait être mis en concurrence avec un quidam n'ayant pas été mandaté par le COMICA, vous le savez et votre pseudo manager aussi le sait.

Aussi, fort de ces mille et un manquements disciplinaires, il ne vous aura pas échappé que mon client vous a adressé une série de sanctions allant de l'avertissement au blâme, en passant par une demande d'explications à laquelle vous avez, **hors délai**, répondu par des dénégations impertinentes.

Bien plus, vous avez cru devoir faire servir à mon client une sommation atypique en date du **09 Février 2026** par laquelle vous formulez auprès de mon client sous fond de jérémiades, mille et une revendications au demeurant non fondées et dont il convient d'apporter quelques éléments de réponse.

Au rang de ces vaines revendications, vous sollicitez de mon client le paiement de **vos arriérés de salaires des mois de décembre 2025 et janvier 2026** alors que vous n'êtes jamais allée les récupérer comme cela s'est toujours fait par le passé, mais vous avez plutôt décidé de fondre dans la nature sans crier gare, abandonnant ainsi derrière vous de nombreux objets personnels vous appartenant et en interrompant toute collaboration avec les plates-formes officielles de Miss Cameroun le tout non sans bloquer certains membres du COMICA.

Pareillement, vous sollicitez la **restitution de votre véhicule de fonction** alors même que **non seulement vous en détenez les clés, mais vous l'avez surtout abandonné dans un piteux état**, et il n'est pas superfétatoire de vous rappeler que ledit véhicule a été mis à votre disposition uniquement et seulement pour vous servir dans le cadre de vos déplacements relatifs aux activités du COMICA. Or, vous avez cessé depuis un moment déjà, toute activité au sein du COMICA toute chose qui s'assimile à un boycott et emporte à bon droit retrait dudit véhicule au titre de vos attributs.

Vous avez par ailleurs intimé l'ordre à mon client de **cesser d'utiliser votre image et toute forme d'immixtion dans votre vie privée**, alors que s'agissant de l'utilisation de votre image, vous n'êtes pas sans ignorer que tant que le contrat signé avec mon client demeure, votre image reste et demeure utilisable, sans votre autorisation ou rétribution obligatoire à votre profit, par mon client. Pour ce qui est de la prétendue immixtion de mon client dans votre vie privée, mon client ne s'identifie nullement dans une telle pratique dont la véracité reste à démontrer.

Vous conviendrez assurément avec moi que conformément aux dispositions du code de conduite vous liant à mon client, du fait du cumul de ces nombreux manquements, vous vous êtes rendue coupable d'une indélicatesse contractuelle qui est sanctionnée au terme des **articles 20 et suivants** par la perte de tous les prix et avantages mis à votre actif.

Aussi, j'ai le privilège, d'ordre et pour le compte de mon client, de vous inviter à, **dans un délai incompressible de 05 (Cinq) jours dès réception de la présente**, non seulement vous présenter au bureau du COMICA munie de votre réponse à l'ultime demande d'explications objet des présentes, mais aussi et surtout, à **vous conformer aux clauses contractuelles du code de conduite et de la convention signés avec mon client sous peine sanction**.

Faute pour vous de vous conformer aux termes de cette correspondance, vous serez considérée comme démissionnaire toute chose pouvant entraîner votre destitution avec pour conséquence, la restitution par vous de vos attributs notamment votre écharpe, votre couronne, votre véhicule de fonction, des clés du domicile à vous alloué ainsi que la confiscation de vos primes et dons restants lesquels seront réattribués à la Première Dauphine.

Au demeurant, vous voudrez bien dans le même intervalle de temps que ci-dessus indiqué, faire un état à mon client de la gestion des fonds qui vous ont été alloués dans le cadre de votre projet de l'Extrême-nord (**7.830.350 FCFA**) et dans le cadre de l'élection de Miss Cosmos (**6.180.000 FCFA**).

Tout en vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.



CABINET BAYEBEC**AVOCAT****Pierre – Alexis BAYEBEC**

Diplômé des Facultés de Droit de Paris
Diplômé des Facultés de Lettres
Et de Sciences Humaines de Paris
Avocat au Barreau du Cameroun

COLLABORATEURS**ELOUNDOU TSALA Cédric**

Master 1 en Droit Public
Avocat Stagiaire

KENMEGNE KAMGUENG Nicaise**Epse FOUATEU**

Maîtrise en Droit des Affaires
Assistante

CABINET CORRESPONDANT**Paul LOMBARD****Olivier BARATELLI****Céline ASTOLFE**AVOCATS ASSOCIES

205, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
75007 PARIS

Téléphone : 10 53 63 31 31

Télécopie : 01 53 63 31 32

Yaoundé, le **13.FEV.2026****A****Madame HARANGADA GOLONGA****Josiane****(Miss Cameroun 2025)****YAOUNDE**

**Objet : Ultime demande d'explications contenant mise en demeure
de se conformer aux clauses contractuelles sous peine de sanction.**

Madame,

D'ordre et pour le compte de mon client le **Comité d'Organisation de Miss Cameroun (COMICA)** pris en la personne de son représentant légal, il me plaît de vous adresser cette ultime demande d'explications dans le cadre de votre relation contractuelle avec le COMICA et dans la même veine, de vous inviter à vous conformer au contrat vous liant.

En effet, vous avez encore certainement en mémoire la prestigieuse soirée au cours de laquelle vous avez été, après un vote tenu dans les règles de l'art, désignée **Miss Cameroun 2025** ayant pour rôle principal la promotion de la culture et de la beauté de la jeune fille Camerounaise.

A cet effet, vous vous êtes librement et irrévocable engagée envers mon client en signant le **11 Juillet 2025**, un code de conduite devant fixer et régir le cadre de votre partenariat pendant une durée de **03 (Trois) années**.

Cependant et alors que les dispositions du susdit code de conduite semblaient on ne peut plus claires, il ne vous a pas fallu longtemps pour vous inscrire en marge dudit code à travers une attitude hautement blâmable et regrettable.

Concrètement, dès les prémices de votre relation contractuelle avec mon client, vous vous êtes distinguée par un retard considérable lors d'un rendez-vous à l'Ambassade de Turquie au Cameroun, toute chose qui a valu à mon client une perte considérable de crédibilité auprès de cette importante institution internationale.

Par ailleurs, vous avez fait le choix curieux d'adopter envers la Présidente/fondatrice du COMICA une attitude hautement irrespectueuse et méprisante, cachant mal une volonté manifeste de s'écarter des règles de votre partenariat qui se trouvait dès lors entaché de plusieurs fautes répréhensibles sur le plan contractuel.

Plus grave encore, en date du **27 Décembre 2025**, vous avez marqué un refus catégorique à une invitation tendant à assister à un événement organisé par Canal 2 International, partenaire de mon client, ce alors même que de par votre engagement contractuel envers le COMICA, vous êtes tenue de vous rendre disponible pour lui comme le prévoit l'**article 9 du code de conduite** évoqué plus haut.

Tout récemment, vous avez cru devoir notifier à mon client votre volonté d'engager à titre personnel un manager devant assurer la gestion, la coordination et le suivi de vos activités professionnelles, le tout en violation flagrante et criarde du contrat vous liant à mon client puisqu'en l'état, la seule relation professionnelle que vous avez, c'est avec ce dernier.

FOCACO AWARDS ACTE 10

KENG GODEFROY ET ERIKO SERONT LÀ !

Soirée de gala les FOCACO AWARDS à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des droits des consommateurs : la prestigieuse Salle Saphirs à Douala sera étroite le vendredi 13 mars 2026 ! Au programme

- Remise des distinctions aux entreprises, marques, médias et personnalités.

- défilé de mode en Body Painting

- groupe de danse traditionnelle MAKOUNE

- Animation live avec le groupe d'orchestre Francky DJEMBA

- Show des artistes



ERIKO et KENG GODEFROY

- gastronomie avec les mets 100 % Made in Cameroon

Photos archives édition antérieure 2025





1

OFFRE DE RESERVATION

FOCACO AWARDS 10^{ème} édition



Soirée de gala: Douala, le vendredi 13 Mars 2026

★ LES OFFRES ★
OFFERS

★ DINER ★
DINNER

- ★ Place à table de 10 personnes
Seat on a table for 10 people
- ★ Repas servi à table
Dinner served at the table
- ★ Serveur à disposition
A waiter at your disposal
- ★ Vin et champagne à discrétion
Wine and champagne at discretion
- ★ Programme sur les tables
Program on the table

★ TARIFS ★
PRICES

★ TABLE = TABLE
Dîner et Soirée de Gala pour 10 personnes
Dinner and Gala event for 10 people

1 000 000 F

★ POUR UNE PERSONNE = TABLE FOR 1 PERSON
Dîner et Soirée de Gala pour 1 personne
Dinner and Gala event for 1 person

100 000 F

Date limite de réservation le 09 Mars 2026 au 699528706

CÉRÉMONIE DE REMISE DES FOCACO AWARDS 9^{ème} édition.

A l’occasion de la journée mondiale des droits des consommateurs, la somptueuse **salle SAPHIRS** à Akwa-Douala abritera la cérémonie de remise des distinctions organisée par la Fondation camerounaise des consommateurs (FOCACO), **le Vendredi 13 Mars 2026 dès 19 heures.**

Décernés depuis 2016, les FOCACO AWARDS ont pour but de sélectionner et honorer les marques, entreprises, médias et personnalités qui ont eu des contributions importantes dans la satisfaction des besoins des consommateurs.

PROGAMME DE LA SOIREE

- Gastronomie
- JEU TOMBOLA
- Défilé de mode
- ANINMATIONS ARTISTIQUES : ERIKO, Annie Anzouer et Keng Godefroy

OFFRE DE VISIBILITE SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Désignation	Quantité	Durée	Observation	Montant
Présence de votre logo sur les banderoles:	02 banderoles	07 jours	Pose des dds banderoles dès le 08 MARS 2026	300 000F
Diffusion spot sur Canal 2 avec citation du sponsor	3/Jours	07 jours	dès le 08 MARS 2026	500 000 F
Insertion publicitaire dans la plaquette-programme (Magazine la voix du consommateur) remis à chaque invité lors de la soirée de gala des FOCACO AWARDS A4 en QUADRI	500			500 000 F (A4)
Roll-up dans la salle des ceremonies				300 000F/pièce
Présence du logo du sponsor sur le photocall du red carpet	1			500 000 F
Intervention et présentation de vos activités / produits lors de la soirée gala				500 000/ 2min
Hôteses habillées aux couleurs du sponsor conférence + distribution de flyers aux participants		02		500 000 F

La Voix du Consommateur N° 278 du 20 Février 2026

PAGE11

CRISE DU SCANNING AU PAD

Le GECAM annonce la reprise normale des activités

Le GECAM se félicite des mesures envisagées par les parties prenantes en vue du remboursement aux Entreprises des sommes indûment payées durant la période de crise.

Les activités de scanning sont revenues à la normale au Port de Douala, selon un communiqué du patronat camerounais.

COMMUNIQUÉ

Normalisation progressive des activités au Port de Douala

Douala, le 18 février 2026

Le Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM) a

convié, ce mercredi 18 février 2026, les représentants des principaux acteurs de la place portuaire de Douala, dont le Port Autonome de Douala (PAD), la Société Générale de Surveillance (SGS) ; ainsi que le Chef Secteur des Douanes du Littoral 1, pour une seconde concertation consacrée à l'évaluation de la crise liée au scanning des marchandises au PAD, au regard des résolutions adoptées lors de la première concertation du 12 février 2026.

Au terme des travaux, la Communauté des affaires :

(1) Se satisfait de la mobilisation des parties

prenantes qui a permis le retour à la normale des activités sur la place portuaire de Douala, se traduisant par la reprise des opérations de scanning des conteneurs par la SGS depuis le 17 février 2026, mettant ainsi un terme à la situation de double facturation ;

(2) Se félicite :

- Des mesures envisagées par les parties prenantes en vue du remboursement aux Entreprises des sommes indûment payées durant la période de crise ;

- Des mesures prises pour l'accélération des opérations de liquidation en douane, favorisant le désengorgement du port de Douala.

(3) Insiste sur la nécessité de poursuivre les concertations avec tous les acteurs concernés en vue de l'évaluation des incidences liées aux opérations de scanning sur les flux non conteneurisés, dont les surcoûts impacteront significativement la compétitivité des Entreprises et le pouvoir d'achat des ménages.

Le Groupement des Entreprises du Cameroun invite en conséquence les Entreprises à la reprise sereine de leurs opérations d'import/export.

Fait à Douala, le 18 février 2026
Célestin TAWAMBA
Président